
ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Pour une société bienveillante, fraternelle et solidaire

Notre pays doit fournir aux familles des conditions de vie décente. Chacun doit pouvoir vivre dignement. A l'approche de l'élection présidentielle, le Collectif ALERTE demande un [plan interministériel de lutte contre la pauvreté](#) traduit dans une loi de programmation financière sur 5 ans. La pauvreté ne diminue pas dans notre pays. 14 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le nombre de sans-abri s'accroît. 5 millions de Français souffrent de l'isolement. De nombreuses zones urbaines sont à la dérive. La politique du logement est défailante. Si le plan de lutte contre l'exclusion mis en place en 2013 a sans doute permis une stabilisation du taux de pauvreté, une amélioration des minima sociaux, ou des avancées significatives dans le domaine de la santé, il n'a pas profondément modifié la situation des personnes en précarité, particulièrement des jeunes et des familles monoparentales. ALERTE ne peut se contenter de ces progrès. Les mesures sont trop dispersées et il manque une approche globale. Pour François Soulage, Président du Collectif ALERTE, « le moment est venu de changer d'échelle dans la lutte contre la pauvreté; il est nécessaire de s'attaquer aux causes de la pauvreté et pas seulement à ses conséquences sur la vie des personnes ».

« Améliorer l'accès aux soins et à la santé pour tous »

Le Collectif Interassociatif du Système de Santé (CISS) a retenu 5 problématiques qui constituent les enjeux prioritaires en matière de santé :



— Les **déserts médicaux** et l'impératif d'une meilleure répartition des professionnels de santé, en particulier des médecins, sur l'ensemble du territoire.

— Les **restes-à-charge** et les réponses à apporter aux failles identifiées dans notre système de prise en charge.

— La **pertinence des soins** de façon à lutter contre les soins inutiles et ainsi réorienter les ressources disponibles vers ceux nécessaires mais restant aujourd'hui non ou mal remboursés.

— Le **prix des médicaments innovants** pour que les ressources consacrées à la santé servent en priorité à promouvoir l'innovation thérapeutique.

L'opération est relayée sur www.66millionsdimpatients.org/presidentielles2017.

Que pense l'ESS du revenu universel ?

On sait que la question est dans l'ADN même d'une association familiale, le CNAFAL ([voir son argumentaire](#)). Mais pour Florent Gueguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité (ex-FNARS), « il y a (avec ce projet) un vrai risque de démantèlement de notre système de protection sociale, car il faut réunir l'ensemble des allocations chômage et familiales, une partie de notre système contributif et cela ce n'est pas acceptable. » L'autre critique est le risque d'individualisation de la protection sociale où, au lieu de réguler la solidarité via les politiques publiques, on laisse chacun se débrouiller avec son pécule, au risque d'accentuer la dualité dans la société française entre société productive et non-productive. En fait, cela fait des années que le sujet fait débat dans les réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). « Poser la question (dans la campagne) permet de poser des débats de fond, explique Audrey Baudeau, déléguée générale du Cnajep. Par exemple, nous sommes convaincus, au sein de la plateforme [pour un Big Bang des politiques jeunesse](#), que la réforme de la politique jeunesse doit passer par des réformes plus globales, sociales et économiques ». Voir l'[article de Chorum CIDES ici en lien](#).



Ces engagements sont déjà pris !

Imaginons que la France s'engage à réduire de moitié le nombre de personnes en situation de pauvreté d'ici 2030, d'un tiers la mortalité liée à des maladies non transmissibles comme le cancer, ou encore à éliminer les écarts de performance scolaire entre les enfants de familles aisées et défavorisées. Ces engagements soulèveraient à coup sûr de nombreux débats : les actions du gouvernement pour concrétiser ces engagements seraient scrutées à la loupe, les responsables politiques se diviseraient sur leur faisabilité et les moyens d'y parvenir, la société civile pourrait s'en emparer pour demander des réformes et mettre en avant ses solutions. Bref, ils ne passeraient pas inaperçus. Eh bien [ces trois engagements ont été pris par la France](#) – ainsi que des dizaines d'autres sur l'innovation, les inégalités de revenu et de genre, la protection de l'environnement – depuis qu'elle a adopté avec l'ensemble des membres de l'ONU les [Objectifs du Développement Durable](#) (ODD) en septembre 2015. Mais à l'exception des associations de solidarité internationale ou de quelques administrations, l'adoption des ODD ne suscite toujours pas en France de véritable intérêt, un an après leur entrée en vigueur. [En savoir plus](#).

POLITIQUE FAMILIALE

Une association familiale interpelle les candidats à l'élection présidentielle

La Fédération des conjoints survivants (Favec), association familiale, défend les droits des conjoints survivants et parents d'orphelins. En vue de la présidentielle, elle présente plusieurs revendications aux candidats.

Pour les veufs et veuves, la Favec demande un relèvement du taux des pensions de réversion, un nouveau calcul des allocations veuvage, ainsi qu'une meilleure « *justice fiscale* ».

Pour les orphelins, elle demande la création d'une allocation spécifique différente du soutien familial actuel, calculé en fonction des ressources. Son montant maximal s'élève à seulement 104,75 € pour les jeunes ayant perdu un parent, à 153,58 € pour ceux qui ont perdu leurs deux parents. [Pour en savoir plus](#).



Aidants familiaux

Un appel à projets en faveur des aidants est lancé par le Crédit agricole assurances (du 1er février au 6 avril 2017). Ce [7ème appel à projets en faveur des associations ou organismes](#) d'intérêt général qui développent un projet en faveur des aidants, souhaite encourager le tissu associatif et permettre aux organismes de développer, pérenniser ou lancer de nouveaux programmes en faveur des aidants. En 2017 une vingtaine de projets seront retenus pour bénéficier d'un soutien financier d'une durée d'un an, selon les besoins d'accompagnement exprimés, pour une enveloppe globale de 300 000 €. L'une des associations sera récompensée par un prix spécial du jury. Un accompagnement à la conception d'une campagne de financement participatif sera proposé aux associations sélectionnées mais non financées par Crédit Agricole Assurances via une formation en ligne sur la plateforme de HelloAsso. [Consulter la brochure. Regarder la vidéo](#)

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Minima sociaux

Deux [décrets du 1er février 2017](#) simplifient les modalités de demande et de calcul du RSA, de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la prime d'activité. Les [dispositions qui définissaient des conditions spécifiques](#) aux non-salariés pour accéder au RSA ou à la prime d'activité sont abrogées.

RSA : Le montant du RSA fait l'objet d'un réexamen trimestriel et n'est pas modifié dans l'intervalle, sauf dans certaines hypothèses telles qu'une séparation. Possibilité de demande de RSA par télé-service.

Prime d'activité : Possibilité d'un réexamen du montant versé, entre 2 échéances trimestrielles, en cas de survenance d'une situation ouvrant droit à la majoration pour isolement.

AAH : Attribution maximale de l'AAH et du complément de ressources étendue de 10 à 20 ans, applicable par dérogation aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est supérieur ou égal à 80 %.

Les bibliothèques oeuvrent pour les publics empêchés (à l'hôpital, en prison, handicapés).

Selon une [étude du Crédoc](#) (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) qui vient d'être rendue publique, 87% des bibliothèques oeuvrent pour les publics empêchés (à l'hôpital, en prison, handicapés). Selon le Crédoc "les actions en faveur de l'accès au livre et à la lecture à destination des publics empêchés développées par les collectivités territoriales ne sont pourtant actuellement ni homogènes sur le territoire, ni généralisées. Elles ne couvrent pas de manière systématique l'ensemble du champ des publics empêchés.

SANTE

Médiation

Le [décret du 31 janvier 2017](#) détermine les modalités et les conditions de la mise en place d'un guichet d'accueil et d'accompagnement des réclamations en santé, permettant de faciliter les démarches des usagers du système de santé sollicitant une médiation en santé.



Vers un projet régional de santé (PRS) 2018-2027

L'ARS Grand Est a pour ambition de concevoir un Projet régional de santé 2018-2027 « simplifié, agile et accessible contenant un nombre limité d'objectifs stratégiques et opérationnels ». Il sera constitué d'un **cadre d'orientation stratégique** (COS 2018-2027) à 10 ans, d'un **schéma régional de santé** (SRS 2018 - 2022) à 5 ans, couvrant les secteurs sanitaire, médico-social, de la médecine de proximité et de la prévention, et enfin d'un **programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)**, également défini pour 5 ans. L'élaboration du PRS est coordonnée par le département de la stratégie régionale de santé et de la démocratie sanitaire de l'ARS. Il est prévu qu'elle s'appuie sur les apports de la concertation avec les instances de démocratie sanitaire : Conférence régionale de la santé et Conseils territoriaux de santé.

Dix-huit groupes-projet seront constitués, d'ici fin juin 2017, chargés d'élaborer le Schéma Régional Santé (SRS) et le PRAPS, dont 10 groupes-projet dits « Parcours », autour des questions suivantes : « Personnes Âgées », « Personnes Handicapées », « Enfants-adolescents », « Périnatalité », « Personnes en situation d'addiction », « Patients souffrant de maladies chroniques », « Cancer », « Santé mentale », « Maladies cardio neuro-vasculaires / AVC », « Maladies neurodégénératives ». Six autres groupes-projet sont sur des questions d'organisation des soins. Enfin, deux groupes-projet porteront sur la « santé environnementale », d'une part, et spécifiquement sur le PRAPS, d'autre part.

Appel à projets

L'Agence Régionale de Santé, en lien avec différents partenaires institutionnels (Conseil Régional, Régime local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) lance un [appel à projets](#) ciblé. ([source](#))

HANDICAP

Plans d'accompagnement par les MDPH

Le [décret du 7 février 2017](#) précise les informations nécessaires à l'élaboration des plans d'accompagnement globaux, que les agences régionales de santé, les services de l'Etat et les collectivités territoriales communiquent à la maison départementale des personnes handicapées.

DEMOGRAPHIE

Enfants de l'immigration

En 2015, 7,3 millions de personnes nées en France ont au moins un parent immigré, soit 11 % de la population. L'origine des descendants d'immigrés est le reflet des flux d'immigration qu'a connus la France depuis plus d'un siècle. Les descendants d'immigrés sont, dans leur ensemble, plus jeunes que l'ensemble de la population résidant en France. Entre 18 et 24 ans, les descendants d'immigrés partent plus tardivement du foyer familial que les autres jeunes. Deux tiers des descendants d'immigrés de 25 ans ou plus vivant en couple ont choisi un conjoint sans lien direct avec l'immigration. La localisation géographique des descendants est proche de celle des immigrés.

Ce sont quelques éléments exposés dans [Insee Première – N 1634, paru le 8 février 2017](#).

PROTECTION DE L'ENFANCE

Autorité parentale

Le [décret du 7 février 2017](#) crée la procédure applicable en matière de déclaration judiciaire de délaissement parental ; il modifie des dispositions de délégation de l'exercice de l'autorité parentale et de retrait de l'autorité parentale.

« Si c'est gratuit, c'est que c'est toi le produit »

La MSA d'Alsace vient de réaliser une exposition sur le bon usage d'Internet et des réseaux sociaux. Elle est appelée à tourner dans toute la région pendant l'année 2017 avec une première étape au CFA d'Obernai, en partenariat avec la fédération des MJC d'Alsace. Au programme : Internet, ses risques mais également ses extraordinaires potentialités, presque infinies... À condition de comprendre les dangers de ce fantastique outil. [Attention souris dangereuse !](#)

A la rencontre des Promeneurs du Net

80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ? Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire... C'est la mission des Promeneurs du Net. animateur, éducateur, professionnel exerçant en centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. [Pour en savoir plus.](#)

POLITIQUE DE LA VILLE

Fondation FACE

La **Fondation FACE** renouvelle son appel à projets « *S'engager pour les quartiers* ». Celui-ci s'adresse à tous les acteurs (collectivités, établissements publics, associations, entreprises...) intervenant dans des territoires concernés par un programme de l'**ANRU** et récompense les projets susceptibles d'en renforcer le **dynamisme économique** et le **lien social**. Dépôt des candidatures **jusqu'au 16 mars**. « S'engager pour les Quartiers » est un concours national qui concerne exclusivement les territoires bénéficiant d'un programme de l'ANRU : Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), soit les quartiers rénovés ou en cours de rénovation urbaine. Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française.

La carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville est disponible sur le site www.ville.gouv.fr. [Règlement du concours](#). [Dossier de candidature](#). [Annexe budget type](#). [Liste quartiers PNRQAD](#). [Listes quartiers NPNRU](#). [Liste des quartiers PNRU](#)

Plans banlieues

En quarante ans, les plans banlieues se sont succédé, qu'ils concernent l'habitat, l'emploi, les moyens affectés à la police ou la lutte contre l'échec scolaire. [Un article du journal La Croix](#) (13 février 2017).

A bientôt pour une nouvelle édition !